

Et si vous reversiez une partie ou la totalité de votre taxe d'apprentissage à l'EDIM!

Madame, Monsieur

Nous sollicitons votre appui financier et nous espérons que vous serez sensibles par notre campagne de communication.

Le reversement de votre taxe d'apprentissage à l'EDIM, permettra d'une part, de dynamiser le développement de notre école et d'autre part de maintenir à niveau les conditions techniques et matérielles de notre établissement à destination de nos élèves.

Votre entreprise va devoir s'acquitter de la taxe d'apprentissage relative aux salaires de l'année 2016.

Elle peut être versée à un "fonds commun" de l'Etat ou être attribuée directement à l'établissement agréé de votre choix, et ce quelque soit votre domaine d'activité.

Vous pouvez nous adresser votre versement <u>avant le 28 février 2017 inclus</u> :

- Soit par l'intermédiaire de notre OCTA (organisme collecteur) privilégié : **AFDAS** avec leur toute nouvelle application en ligne GLOBALDEC, qui simplifiera votre déclaration de la taxe d'apprentissage https://www.afdas.com
- Soit par l'intermédiaire de votre organisme collecteur habituel (OCTA)
- Sur votre bordereau, indiquez bien à votre OCTA, l'établissement de votre choix qui doit être bénéficiaire : " *EDIM.17 rue Cousté 94230 Cachan*".

Cochez ensuite : Niveau IV - Hors quota - Catégorie A

Notre référence et Numéro UAI: 094005AA

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout élément complémentaire et vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre établissement.

L'EDIM, centre de formation professionnelle mais aussi structure associative, compte aujourd'hui 70 artistes - enseignants, 10 permanents administratifs et plus de 1100 élèves réguliers, 120 cours collectifs dont des orchestres et une programmation de 100 évènements par saison.

Reconnu par le ministère de la Culture, l'EDIM forme des musiciens jeunes, amateurs et professionnels, produit concerts, festivals et créations, édite des cahiers pédagogiques... Et bien plus encore, toujours au service de sa devise : "Il faut que ça sonne !"

La pédagogie de l'EDIM est reconnue pour favoriser le jeu collectif en s'adressant aussi bien aux enfants qu'aux adultes amateurs et professionnels en proposant des cursus diplômants ou du perfectionnement.

Delphine BORGNA

Responsable de l'Information 01 46 63 01 25 - delphine.b@edim.org